



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatre juin deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Mme BIENVENU

Procurations :

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Objet : Vente d'un bien de section de Bousseresse à M. TOURNIER

Vu la délibération du 17 décembre 2024 autorisant la vente d'une partie d'un bien de section, dans la section de Bousseresse,

Le 22 mai 2025 de 10h à 12h, les électeurs de la section du lieudit « Bousseresse » sur la commune de La Souterraine ont été convoqués par le maire de la commune de La Souterraine par arrêté du 16 avril 2025, afin d'être consultés sur le sujet suivant :

Acceptez-vous OUI ou NON la vente :

De la parcelle CW 31 d'une superficie de 8 105 m² au profit de M. TOURNIER au prix de 0,13€/m² soit 1 054 €.

Le nombre d'électeurs inscrits sur la liste étaient de 3,

3 personnes présentes ou représentées sont venues voter.

Le nombre d'enveloppes était de 3.

Le nombre de bulletins « oui » : 3

Le nombre de bulletins « non » : 0

Considérant que plus de la moitié des électeurs inscrits sur la liste des sectionnaires appelés à venir voter ont émis un avis favorable,

.../...

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De décider de vendre à M. TOURNIER au prix de 0,13€/m² soit 1 054 € la parcelle CW 31 ;
- Tous les frais seront à la charge des acquéreurs ;
- D'autoriser le maire à signer les actes de vente et toutes pièces à intervenir.

Sens du vote :

Adoption ☒

Rejet ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, onze juin deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250610-2025-57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication : 12/06/2025

Le Maire,



Etienne LEJEUNE

Publié le 16 juin 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.